

PROGRAMMATION

Printemps-été 2024

Cahier à conserver

Ouverture d'une friperie à Saint-Maurice

Fête de Pâques

Foire du printemps

Fête Nationale

Collecte des bacs

Camp de jour

Sports pour tous

Et bien plus...



Municipalité de Saint-Maurice

2510, rang Saint-Jean

Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0 819-374-4525



Table des matières

Alerte travaux	2
Le conseil municipal et les réunions	3
Ils ont dit :	
Mot du maire	3
Mot de la directrice générale	4
Mot de l'inspecteur en bâtiment et en environnement	4
Les renseignements importants et organismes.....	5
Le service incendie	6-4
Le camp de jour.....	8
Le gym, la maison des jeunes et la bibliothèque.....	9
Le baseball mineur	10
Les collectes	11
Le bac brun et les Serpuariens.....	12
Les collectes (la suite)	13
Les animaux, les alertes municipales et bien plus	14
Les activités	15
Dans la MRC	16

Alerte travaux

Conduite d'eau potable

Les travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau potable commenceront à la mi-mars. Déjà le contracteur est installé afin de débiter les travaux de construction de la nouvelle conduite dans le champ en arrière des résidences de la rue Notre-Dame. De la circulation en alternance est prévue pour le rang Sainte-Marguerite lors du raccord avec le réservoir. Une fermeture aussi de la rue Notre-Dame près de l'école sera aussi prévue vers la fin avril - vous serez avisé en temps et lieu. Les travaux sont prévus se terminer vers la mi-mai environ selon l'échéancier du contracteur

Les travaux pour la construction du nouveau réservoir débiteront début avril. Des périodes de baisse de pression pourront subvenir pendant les travaux. Nous vous aviserons de l'échéancier lorsqu'il sera connu .



Le conseil municipal

Maire	Monsieur Gérard Bruneau	819-374-4525	gerardbruneau@hotmail.com
Conseiller District # 1	Monsieur Stéphane Gagnon	819-701-7350	stephgag64@gmail.com
Conseiller District # 2	Monsieur Donald Jacob	819-375-1480	conseildonaldst-mau@hotmail.com
Conseiller District # 3	Monsieur Mario Massicotte	819-379-5374	mmassi197@bell.net
Conseiller District # 4	Monsieur Yannick Marchand	819-668-7733	yannick.marchand@mail.mcgill.ca
Conseillère District # 5	Madame Sophie Gagnon	819-374-4525	sophiegagnon08@hotmail.com
Conseiller District # 6	Monsieur Michel Beaumier	819-373-7078	michel.beaumier@hotmail.com

Réunions du conseil municipal 2024

Les réunions auront lieu dans la grande salle dès 19h

Lundi 11 mars 2024
Lundi 8 avril 2024
Lundi 13 mai 2024

Lundi 10 juin 2024
Lundi 8 juillet 2024
Lundi 12 août 2024
Lundi 9 septembre 2024

Lundi 7 octobre 2024
Lundi 11 novembre 2024
Lundi 9 décembre 2024

LE MOT DU MAIRE, MONSIEUR GÉRARD BRUNEAU



Depuis une vingtaine d'années, la Municipalité de Saint-Maurice n'a pas cessé de se développer. D'un secteur résidentiel à un autre, la population a presque doublé.

Cet engouement manifesté par de très nombreux nouveaux propriétaires ou locataires continue de se maintenir et se manifeste par une demande constante à habiter Saint-Maurice. Les principaux motifs invoqués sont d'abord la proximité de la grande ville, les espaces de terrain, la qualité des services municipaux, un impôt foncier très abordable et autres avantages.

Face à ce développement intensif, le conseil municipal, les fonctionnaires et les employés(es) ont eu à s'adapter à cette évolution. Certains services ont été améliorés ou ajoutés tel que voirie et machinerie, service d'aqueduc, culture, loisirs, incendie, parc de jeux et service de garde pour enfant, maison des jeunes, tennis, pickleball et autres.

Bien sûr qu'avec la venue de ces nombreuses jeunes familles, le nombre d'enfants a augmenté de façon significative. La municipalité s'est tournée vers les autorités scolaires pour faire connaître nos besoins et demander un agrandissement de notre école primaire. Heureusement, les dirigeants scolaires, notre Députée et le ministère de l'Éducation ont fait avancer ce dossier jusqu'à sa réalisation qui s'effectue présentement.

Le réaménagement et l'agrandissement de notre école primaire permettra à tous nos jeunes enfants d'aujourd'hui et de demain de profiter de locaux modernes et fonctionnels. De plus, un réaménagement de la cour offrira une aire de jeux plus adaptée aux projets présents et futurs d'activités extérieures.

À cet effet, la municipalité s'est portée acquéreuse du terrain contigu à la cour actuelle lequel pourra servir à de nouvelles installations de notre école primaire.

En terminant, nous sommes fiers du portrait actuel de notre municipalité qui assure à tous les Mauriciens et Mauriciennes une sécurité organisationnelle et financière de qualité.

Merci à tous les partenaires qui ont contribué à bâtir le Saint-Maurice d'aujourd'hui.

Ils ont dit...



LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,

MADAME ANDRÉE NEAULT

Toute une année pour le personnel municipal. De gros travaux seront en cours au courant de l'année 2024.

La construction d'une conduite d'eau potable ainsi que d'un réservoir supplémentaire vont sûrement occasionner quelques inconvénients mais nous allons faire tout en notre pouvoir afin de les éviter le plus possible.

Nous vous invitons à vous inscrire au portail d'alertes de la municipalité au <https://saint-maurice.alertesmunicipales.com/> afin d'avoir les alertes.

Enfin, les travaux pour réaménager le rang Saint-Joseph suite au glissement de terrain du mois d'avril 2017, devraient aussi se réaliser en 2024.

Le déménagement du bureau municipal est aussi à l'agenda suite à l'achat du bâtiment de la Caisse Desjardins. Nous avons à cœur de faire en sorte que ce réaménagement ne causera pas trop de problématiques et que les citoyens puissent avoir accès aux services dans un délai raisonnable.

Merci et passez un bel été !

LE MOT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT,

MONSIEUR YVES LAFLAMME

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

Ce règlement a été adopté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques. Cependant, le pouvoir d'application de ce règlement a été transféré aux municipalités.

Toute résidence qui n'est pas desservie par un réseau d'égout doit être raccordée à une installation septique conforme sinon le propriétaire doit envisager de procéder à ces travaux à court terme.

Plusieurs propriétaires procèdent à des travaux sans toutefois avoir obtenu au préalable un permis de la Municipalité. Cette démarche n'est pas conforme et pourrait dans certains cas exiger que les travaux soient repris. Il est donc important de procéder selon les étapes règle-

mentaires qui suivent, soit:

1. Mandater un technologue pour la préparation de l'étude de sol et des plans de construction de la future installation septique;
2. Déposer une copie de ce rapport à la Municipalité pour l'obtention d'un permis;
3. Mandater un entrepreneur qualifié détenteur d'une licence RBQ;
4. Procéder aux travaux;
5. Transmettre photos et facture à la Municipalité.

Pour toutes questions qui a trait à la réglementation municipale, n'hésitez pas à me contacter au 819 374-4525 ou par courriel à yflamme@st-maurice.ca.

Renseignements importants ET COORDONNÉES

Horaire du bureau municipal (819-374-4525)

En cas d'urgence, vous pouvez nous contacter au 819-690-4446

Lundi au vendredi de 8h à 12h / Lundi au jeudi de 13h à 16h

Presbytère (819-374-3371)

2391, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0

Mardi et mercredi de 8h à 12h / Mardi au jeudi de 13h à 16h

Location des salles (819-374-4525)

Grande Salle : 200 \$ Salle du Conseil : 150 \$

Salle des Chevaliers de Colomb : 150 \$

Pour information, contactez Karine Dufresne à : infocitoyens@st-maurice.ca

Taxes municipales

Voici les dates de versements de taxes :

15 mars 2024

15 mai 2024

15 juillet 2024

15 octobre 2024

Si vous désirez recevoir vos prochains comptes de taxes par courriel, vous pouvez vous inscrire en communiquant avec nous au 819-374-4525 ou par courriel à : administration@st-maurice.ca

Nos organismes

AFÉAS

CHEVALIERS DE COLOMB

FADOQ

Surveillez nos publications pour vous tenir informés des activités de nos organismes locaux

Responsable

Madame Hélène Champagne

819-609-7976

Grand Chevalier

Monsieur Jacques Désilets

819-375-4155

Responsable

Monsieur François Héroux

819-697-1130

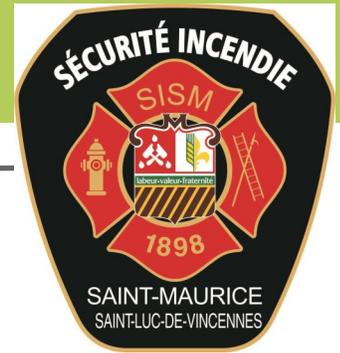
Des « souper-conférence » sont organisés à l'occasion par l'AFEAS, suivez nos publications pour en connaître les dates et les sujets.

*Un tournoi de « Washer » aura lieu samedi le 23 mars prochain à la salle municipale (grande salle)
Inscriptions sur place*

Les jeux du mercredi et du jeudi ont lieu de 13h30 à 17h à la salle municipale (grande salle).

Le service incendie...

LE MOT DE LA BRIGADE



Extincteur d'incendie

Un extincteur d'incendie sert à éteindre un feu naissant qui ne menace pas votre sécurité. Il est fortement recommandé d'avoir un extincteur portatif à la maison. Si le feu se propage ou s'il y a présence de fumée importante, vous devez évacuer immédiatement votre maison et composer le 911.

Comment choisir un extincteur d'incendie ?

Tous les extincteurs d'incendie doivent respecter les normes canadiennes et avoir le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada.

Privilégiez un extincteur à poudre polyvalente portant la mention « ABC ».

A : éteint un feu causé par des matériaux inflammables comme le bois, le papier, le tissu

B : éteint un feu causé par liquides inflammables comme l'huile ou l'essence

C : éteint un feu causé par un appareil électrique sous tension

Optez pour un extincteur à poudre dont la cote minimale est de 2A 10B C. Cette cote est inscrite sur l'étiquette.

Il existe des extincteurs jetables à usage unique et des extincteurs rechargeables. Les extincteurs jetables ont une durée de vie de 12 ans. La date est inscrite sous l'appareil.

Choisissez un modèle léger et apprenez à vous en servir en lisant les instructions du fabricant.

Où installer un extincteur dans la maison ?

Placez-le bien en vue, près d'une sortie.

Il ne doit jamais être déposé au sol. Il doit être **installé sur un support spécialement conçu pour l'extincteur**, à au moins 10 centimètres (4 pouces) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pieds). Si son poids excède 18 kilos (40 livres), il peut être installé à 1 mètre (3 pieds) du sol.

Assurez-vous qu'il est hors de la portée d'un enfant.

Évitez de le placer trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.

Placez les directives d'utilisation à la vue.

Installez-le à portée de main.

N'y suspendez pas de vêtements ou d'autres objets.

Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents.

Vérification et entretien

Chaque mois, vérifiez que l'extincteur d'incendie se trouve bien en place et que son accès est dégagé. Vérifiez que les instructions d'utilisation sont visibles. Pesez-le afin de déterminer s'il est plein. Vérifiez s'il est rouillé ou endommagé. Si l'extincteur a des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez le jeter. Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert. Chaque année, faites-le vérifier par une personne qualifiée.

S'il est rechargeable, **faites-le remplir tous les 6 ans ou dès qu'il a été utilisé, même quelques secondes seulement.**

Source : ministère de la sécurité publique du Québec

Comment utiliser un extincteur

1. Assurez-vous d'abord que votre sécurité n'est pas compromise.
2. Retirez l'extincteur de son support.
3. Maintenez l'extincteur dans vos mains pour juger son poids et vous assurer qu'il est plein.
4. Vérifiez que l'aiguille du manomètre est au vert.
5. Placez-vous entre le feu et une sortie.
6. Approchez-vous à un maximum de 2 ou 3 mètres (6 à 10 pieds) du feu.
7. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
8. Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
9. Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
10. Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.
11. Arrêtez seulement lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
12. Si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée, évacuez les lieux et composez le 911.
13. Composez le 911 même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte de la cuisinière.
14. Si l'extincteur est à usage unique, jetez-le après usage. S'il est rechargeable, faites-le remplir dès que possible.

Comment jeter un extincteur

Appareil jetable à poudre :

Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous exercer. Allez le porter dans un écocentre où il sera recyclé.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

Ne videz jamais l'appareil. Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection. Si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable. Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pouvez aussi le retourner vous-même au fabricant.

Source : ministère de la sécurité publique du Québec

Des nouvelles de votre brigade :

Votre Brigade va très bien! Nous travaillons toujours à améliorer nos connaissances et compétences en santé sécurité et incendie. Nos nouveaux pompiers avancent très bien avec leur formation « pompier 1 » qui devrait se terminer à la fin de 2024. Si vous avez besoin d'informations ou de précisions, nous sommes toujours disponibles pour vous.

J'aimerais attirer votre attention sur la nouvelle réglementation de la prévention incendie de la MRC des Chenaux. En début d'année 2023, le règlement de prévention incendie a été mis à jour et du même coup uniformisé avec toutes les municipalités. Chacun de nous doit connaître et respecter ce règlement. Si un citoyen est pris en défaut, il peut se voir remettre un constat d'infraction. Le but n'est pas de sévir mais bien de protéger le territoire. *Pour une urgence, Faites le 911!*

Daniel Lemoine, Directeur

Service incendie Saint-Maurice / Saint-Luc-de-Vincennes
1865, Notre-Dame Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0
Tél. : 819-909-0618 Cell : 819-668-1966
directionincendie@st-maurice.ca

Camp de jour de Saint-Maurice

Inscription
2 avril dès
8h30

INFORMATIONS — ÉTÉ 2024

Du 26 juin au 16 août

Le camp de jour de Saint-Maurice est réservé aux enfants de 5 à 11 ans de la municipalité. La maternelle 5 ans doit être complétée.

Le camp de jour

sera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Le service de garde

sera ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30

	<i>1er enfant</i>	<i>2e enfant</i>	<i>3e enfant</i>
<i>Service de garde</i>	150\$	135\$	135\$
<i>Camp de jour</i>	250\$	225\$	225\$

*** Le paiement pourra être fait en deux versements
(un versement en date de l'inscription et un second en date du 25 juin).

Le formulaire d'inscription sera disponible dès 8h30 le 2 avril prochain
EN LIGNE SEULEMENT

Le lien sera disponible sur notre page Facebook et sur notre site internet
(www.st-maurice.ca)



Le Centre de Conditionnement

1544, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0 - 819-378-4263

Lundi—Mercredi—Vendredi : 9h à 12h / 16h30 à 21h

Coût des abonnements pour les résidents :

1 mois—15\$ / 3 mois—45\$ / 6 mois—90\$ / 1 an—130\$

C'est gratuit pour les étudiants !

Fermé du 24 juin au 3 septembre inclusivement.

De retour mercredi le 4 septembre 2024.



Bibliothèque Municipale

1544, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0 (819-378-7315)

Horaire de la bibliothèque
Mardi et jeudi de 18h30 à 20h30

Le Centre des Jeunes

Judi : 18h à 21h - Vendredi : 18h à 22h - Samedi 14h à 18h

Intervenants sur place en tout temps

**SUIVEZ NOS
PUBLICATION POUR
L'HORAIRE D'ÉTÉ**

**ATELIERS,
JEUX DE SOCIÉTÉ,
XBOX, FILMS,
SORTIES ET +**



2391, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0

Baseball mineur—inscription



INSCRIPTIONS MIXTES : BASEBALL MINEUR DE ST-MAURICE 2024

ÉCOLE DE BASEBALL 4-5 ANS (AU 30 SEPTEMBRE 2024) : Le programme est d'une durée de 8 cours de 45 minutes. Les deux premiers cours sont gratuits afin d'initier nos jeunes au baseball. Les jeunes qui voudront poursuivre leur apprentissage devront déboursier 50\$ le samedi 25 mai pour les 6 cours suivants. Un supplément de 25\$ approximatif s'ajoute pour tous ceux qui désirent une casquette. La casquette n'est pas obligatoire et le gilet est prêté gratuitement pour la saison. **HORAIRE : SAM 11 MAI 9H30; SAM 18 MAI 9H30; SAM 25 MAI 9H30; SAM 1er JUIN 9H30; MER 3 JUIL 18H30; MAR 9 JUIL 18h30; LUN 15 JUIL 18H30; SAM 10 AOÛT 9H30 (Partie inter-équipe, avec tableau indicateur et annonceur) Information : François Bruneau : fgbruneau90@hotmail.com**

U7 (NOVICE) 6-7 ANS (AU 30 SEPTEMBRE 2024): Les équipes seront formées par groupe de 7 à 8 joueurs maximum. On recherche des parents entraîneurs pour chacune des équipes. Une cédule de **6 parties** est prévue contre des équipes de la ligue de baseball mineur Mékinac des Chenaux. Un tournoi sous forme de festi-balle est prévu le samedi 24 août (remis au dimanche 25 août en cas de pluie) à Ste-Anne-de-la-Pérade avec les équipes novices 6-7 ans de la ligue. **Information : Jean-Sylvain Bourassa : jsbou_bou@hotmail.com**

U9 (ATOME) 8-9 ANS (AU 30 SEPTEMBRE 2024) : Les équipes seront formées par groupe de 7 à 8 joueurs maximum. Les parties se jouent à St-Maurice et quelques parties à l'extérieur dans la ligue de baseball mineur mixte Mékinac des Chenaux. Une cédule de 10 parties est prévue pour la saison régulière et un tournoi de fin de saison aura lieu du 19 au 25 août prochain (endroit à déterminer). Durant la période scolaire, les parties se joueront le vendredi soir, le samedi ou le dimanche selon les disponibilités de chacune des équipes. Après le 24 juin, les parties des équipes seront planifiées une fois par semaine soit du lundi au jeudi à 18h30 et quelques parties le vendredi à 19h. Aucune partie n'est cédulée durant les vacances de la construction. Les parties se jouent avec un lance-balle et une balle caoutchoutée. Un maximum de 7 joueurs en défensive. Un supplément de 25\$ approximativement s'ajoute pour tous ceux qui n'ont pas leur casquette. La casquette est obligatoire. **Information: Jean-Sylvain Bourassa : jsbou_bou@hotmail.com**

U11 (MOUSTIQUE) 10-11 ANS, U13 (PEE-WEE) 12-13 ANS, U16 (BANTAM) 14-15-16 ANS (AU 30 SEPTEMBRE 2024) : Pour l'horaire des parties et les endroits des matchs, c'est la même formule que nous avons adaptée pour les atomes, moustiques, pee-wee, bantam (lire texte des atomes). Les parties se jouent à 9 joueurs défensivement avec lance-balle (pour la catégorie moustique) et une vraie balle de baseball. Pour les catégories pee-wee et bantam, les matchs se déroulent avec des lanceurs.

COÛT: 4-5 ANS (École): 50\$ (payable le 25 mai); 6-7 ANS (Novice) : 50\$; 8-9 ANS (Atome) : 70 \$; 10-11 ANS (Moustique) 70\$; 12-13 ANS (Pee-Wee) : 70\$; 14-15-16 ANS (Bantam) : 70\$.

INSCRIPTION : Visitez le groupe Facebook : Baseball Mineur St-Maurice
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 mars 2024



Les collectes

Il est important de toujours sortir les bacs la veille.



Municipalité de Saint-Maurice Calendrier des collectes 2024

Domestiques, recyclables, compostables et encombrants

Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
20	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Collecte des déchets domestiques

Lundi : rang Saint-Félix et rang Sainte-Marguerite

Mercredi : reste de la Municipalité

Jedi : secteur du Lac Thibeault

Collecte des matières recyclables pas de changement elle demeure le mardi toujours aux deux semaines.

Collecte des matières compostables toujours le mardi.

Collecte des encombrants toujours le 2^e vendredi du mois, vous devez vous inscrire à la collecte des encombrants sur le site web de la MRC des Chenaux : www.deschenaux.ca

IMPORTANT
Toujours mettre
vos bacs la veille

Le bac brun

Mi-avril à mi-novembre : Chaque semaine / Mi-novembre à mi-avril : Toutes les deux semaines

Matières acceptées

Résidus alimentaires

- Restes de table
- Fruits et légumes (pelures et noyaux)
- Viandes, os, oeuf
- Fruits de mer, poissons et arêtes
- Produits laitiers
- Aliments liquides (petite quantité)
- Pains et céréales (pâtes, pâtisseries)
- Graines, noix et écales
- Marc de café, thé et sachet, filtre

Nourriture pour animaux

Résidus de jardin

- Feuilles, gazon, fleurs et terre
- Paille et foin

Petites branches et racines (diamètre maximal de 5 cm)

Papiers et cartons souillés

- Sacs en papier
- Boîtes de pizza sales
- Essuie-tout, serviettes en papier et mouchoirs
- Vaisselles en carton

Journaux et circulaires

Autres matières

- Cheveux, poils et plumes
 - Bois alimentaire (ustensiles, baguettes, cure-dents, broches)
 - Litière et excréments d'animaux domestiques
 - Bran de scie ou copeaux de bois non-traité
- Cendres froides (refroidies 72 h)



Matières refusées

- Sacs en plastique (compostable, biodégradable et oxodégradable)
 - Vaisselles compostables en plastique (PLA)
 - Contenants et emballages en plastique
 - Boîtes et papiers cirés, laminés ou glacés
 - Verre et métal
 - Animaux morts et résidus de débitage
 - Plantes envahissantes
 - Couches et produits sanitaires
 - Graviers, roches et pierres
 - Bûches et souches d'arbre
 - Bois traité
 - Médicaments et déchets biomédicaux
 - Résidus domestiques dangereux (RDD)
 - Huiles à moteur et essence
 - Mégots de cigarettes
 - Styromousse
 - Vêtements et textiles
 - Sacs d'aspirateur
- Mousse de sècheuse et feuilles d'assouplissant

Sacs, emballages et contenants en plastique refusés

Seuls les sacs en papier sont acceptés. Encore mieux, déposer vos matières directement dans le bac. Les sacs, emballages et contenants en plastique sont refusés dans le bac brun, même ceux dits biodégradables ou compostables. Ces types de plastique ne se dégradent pas au même rythme que les matières compostables.

COLLECTES LES MARDIS

(placez vos bacs sur le bord de la rue le lundi soir)

Autres renseignements



La Municipalité a un site de dépôt pour recycler les électroniques « Les Serpuariens ». Vous pouvez les déposer en face du conteneur entre le garage municipal et la caserne. Voici ce qui peut être apporté au site de dépôt pour être recyclé : Ordinateur, périphérique d'ordinateur et de console de jeux vidéo, téléphone conventionnel et répondeur téléphonique, appareil cellulaire, etc.

Vous pouvez aussi consulter la liste complète des produits acceptés qui est mise à jour régulièrement sur le site WEB : <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler/>.

Les collectes

Voici en résumé les règles qui s'appliquent à la collecte des déchets :

- Seuls les déchets domestiques peuvent être déposés dans les bacs roulants, à l'exception des matières suivantes : les matières résiduelles recyclables, les matériaux de construction, les pneus, la ferraille, les résidus domestiques dangereux, les carcasses d'animaux et autres matières énumérées au règlement de la MRC.
- Tous les déchets doivent être déposés à l'intérieur du bac roulant. Les déchets placés en dehors d'un bac roulant ne seront pas ramassés.
- Les bacs roulants doivent être placés à un maximum de 3 mètres de la voie de circulation, mais non sur un trottoir. L'avant du bac doit faire face à la voie de circulation, les pentures du couvercle étant placées vers le terrain de l'immeuble desservi. Lorsque plusieurs bacs sont utilisés, ils doivent être placés côte à côte à une distance de 1 mètre entre eux.



- Les bacs roulants peuvent être déposés en bordure de la voie de circulation à compter de 17 h le jour précédant la collecte. Dans le 12 heures suivant la collecte des déchets, les bacs doivent être replacés sur le terrain de l'immeuble desservi.
- Les gros déchets (meubles et autres) seront ramassés durant les semaines indiquées au calendrier.

DÉCHETS DOMESTIQUES

La MRC des Chenaux propose à ses citoyens un nouveau service de collecte des encombrants. Les citoyens pourront remplir un formulaire de requête en ligne afin de prendre rendez-vous avec notre service de l'hygiène du milieu qui se déplacera pour procéder à la collecte de leurs encombrants. Les collectes se feront le 2^e vendredi de chaque mois. Les formulaires devront être acheminés à notre équipe au minimum 48 heures avant la journée de la collecte afin permettre une planification adéquate.

Le formulaire est disponible sur le site web de la MRC dans la section « Service aux citoyens » ou encore, en page d'accueil à la section « Liens rapides ». Pour ceux et celles n'ayant pas accès à internet, ils pourront se procurer une copie du formulaire de requête directement aux bureaux de leur municipalité ou directement aux bureaux de la MRC à Saint-Luc-de-Vincennes.

Il s'agit d'un projet pilote déployé dans le but d'améliorer les services de l'hygiène du milieu. Comme toujours, la collaboration et la patience des municipalités et des citoyens seront précieuses pour améliorer ce nouveau service.

Matières acceptées gratuitement

- Appareils réfrigérants (réfrigérateur, climatiseur) et électroménagers (cuisinière, laveuse, sècheuse)
- Bois (branches, bois de démolition, bois de construction)
- Résidus verts (gazon, feuilles, tourbe, paille)
- Métaux
- Pneus usés et déjantés
- Conteneurs, emballages et imprimés (papier, carton, contenants de métal, plastique ou verre)
- Appareils électroniques et informatiques
- Bardeaux d'asphalte de couverture de toit
- Briques, béton et asphalte
- Matériaux de remplissage (terre, gravier, sable)
- Résidus domestiques dangereux (ampoules, piles, solvants (substances liquides), bonbonnes de propane, etc.) *

* Durant l'hiver (1^{er} novembre au 31 mars), seulement la peinture, l'huile et les batteries d'automobiles sont acceptées. Cela s'applique aux écocentres de Champlain, Saint-Étienne-des-Grès, Shawinigan et Louiseville.

Aux écocentres de Trois-Rivières, secteur est et de Trois-Rivières, secteur ouest, tous les types de résidus domestiques dangereux sont acceptés durant l'année.

ENERGYCYCLE

819 373-3130

400, boulevard de la Gabelle
Saint-Étienne-des-Grès
(Québec) G0X 2P0

energycycle@energycycle.ca

1 Bacs alignés en bordure de rue

- à moins de 6 pieds de la voie publique
- 2 pieds de distance autour des bacs

2 Roues et poignées

orientées vers la résidence

3 Couvercles

fermés et dégagés



Surplus de recyclage

Répartir le contenu sur plusieurs collectes ou procurez-vous un bac bleu supplémentaire.

Bac enneigé ou coincé dans la glace

Dégagez votre bac de la neige et de la glace.

Éviter que le contenu gèle à l'intérieur

Assurez-vous que le couvercle est en bon état et bien fermé. Un carton déposé au fond du bac peut aider à déloger les matières du bac.



Matières refusées

Certaines matières nuisent au recyclage

Matières compostables
Résidus de table et de jardin,
mouchoirs, papier essuie-tout



Résidus de construction
Bois, plancher, revêtement,
gypse, béton, bardeau d'asphalte



Objets
Vaisselle, jouets, stores, cintres



Autres
Vêtements, souliers,
sacs à main, tissu



RECYCLAGE — RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

... et bien plus...

Le PICKLEBALL

Le pickleball continu cet été. Pour plus d'informations ou pour vous joindre à la ligue amicale, communiquez avec M. Michel Bergeron au 819-376-0715 ou Mme Lorraine Rivard au 819-376-3592

TERRAIN DE TENNIS

Le terrain de tennis est à votre disposition pour la période estivale. Les terrains peuvent être éclairés jusqu'à 22h. Prenez note que des plages horaires sont réservées pour la ligue de Pickleball et le camp de jour.

La PÉTANQUE

La ligue de pétanque revient cet été. Le début de la saison devrait être en juin. Des jeux de « washer » seront également disponibles. Suivez nos publications pour plus de détails.

POPOTE ROULANTE

L'équipe recherche des bénévoles intéressés (es) à offrir quelques heures par mois pour le bien-être de la population. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter madame Christine Auger Masson au 819-372-0089 ou le Centre d'Action Bénévole de la Moraine au 418-328-8600.

Si vous étiez bénéficiaire de la popote l'année dernière, vous n'avez pas à vous réinscrire. Si vous désirez vous inscrire à ce service, contactez le Centre d'Action Bénévole de la Moraine.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice QC G0X 2X0
819-378-0160



ALERTES MUNICIPALES

Soyez informés immédiatement quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité.

NOUVEAU SERVICE GRATUIT

SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ : WWW.ST-AURICE.CA



Adhérez au groupe de vente et d'achat à Saint-Maurice

Suivez-nous sur **facebook**

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !
st-maurice.ca • 819 374-4525

Les animaux

Les médailles 2024 sont arrivées !
N'oubliez pas de la renouveler au bureau municipal au coût de 25,00 \$

Chats rescapés de la Mauricie
Centre du Québec
819-384-2933



Activité de l'organisme :
25 mai 2024
Salle municipale
De Saint-Maurice

Une nouveauté



NOUVEAU
À SAINT-MAURICE

FRIPERIE

OUVERTURE 11 MAI 2024

2391, SAINT-JEAN
SAINT-MAURICE
ANCIEN PRESBYTÈRE

On y trouvera des vêtements seconde main ainsi que des produits d'artisans du Québec.

Heures d'ouverture :

Jeudi 10h00 à 19h30

Vendredi 10h00 à 19h30

Samedi 10h00 à 16h30

Dimanche 10h00 à 16h30



FOIRE DU PRINTEMPS

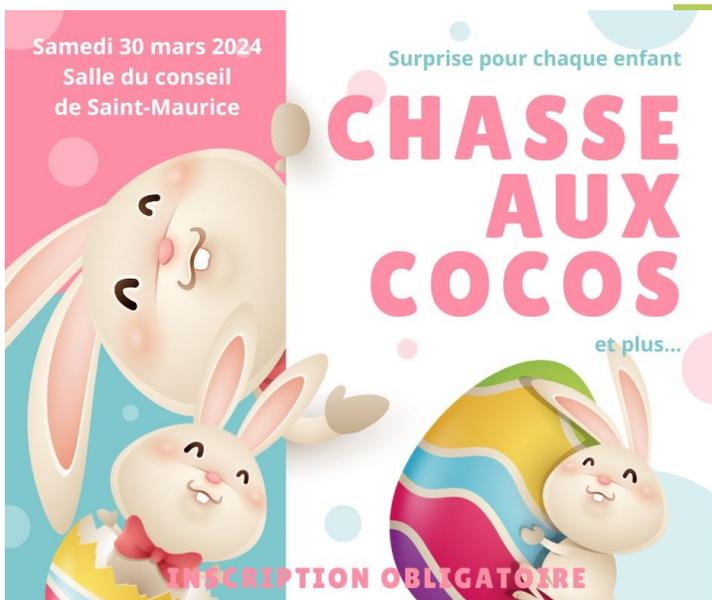
18 MAI 2024

Détails à venir

Les activités

Le comité organisateur de la Fête Nationale s'affère encore cette année à vous organiser une St-Jean-Baptiste mémorable. Des jeux gonflables, un tournoi de « washer », du pickell ball, un feu de joie, un feu d'artifice ainsi que des prestations musicales dont celle de notre Éric Masson. Évidemment, un événement comme celui-là ne pourrait se tenir sans l'apport de bénévoles. Vous avez le goût de vous impliquer et de nous donner un coup de main, nous vous invitons à laisser vos coordonnées à la municipalité (...) et nous prendrons contact avec vous.

Votre comité organisateur de la Fête Nationale.



Samedi 30 mars 2024
Salle du conseil
de Saint-Maurice

Surprise pour chaque enfant

CHASSE AUX COCOS

et plus...

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



MaSSON

LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC

Eric Masson sera de retour le 24 juin prochain à Saint-Maurice

DANS LA MRC



630, 3e rang Saint-Luc-de-Vincennes QC G0X 3K0
819-840-0704



44, Rivière-à-Veillet
Sainte-Geneviève-de-Batiscan
QC G0X 2R0
418-362-3275

Aide domestique



Soins à la personne



Répit Accompagnement



PARC DE LA
RIVIÈRE BATISCAN

200, chemin du Barrage Saint-Narcisse Qc G0X 2Y0
418-328-3599



Transport
ADAPTÉ & COLLECTIF
des Chenaux

660-B, rue Principale Saint-Luc-de-Vincenne QC G0X 3K0
819-840-0968



511, rue Massicotte Saint-Narcisse QC G0X 2Y0
418-328-8600



100, rue de la Fabrique
Sainte-Anne-de-la-Pérade
QC G0X 2J0
418-325-2120

VOLETS D'ACTIVITÉS:

Périnatalité (soutien à l'allaitement, massage pour bébé, etc.)
0-5 ans (ateliers parents/enfants, encadrement, cafés-rencontres, etc.)
Saines habitudes de vie (cardio-maman, santé-nutrition)
6-18 ans (ateliers sur l'encadrement, disco)
Pour les pères (activités pères/enfants, groupe de discussion)
Réussite éducative (ateliers divers, aide aux devoirs)
Autres activités (répit, sorties familiales, ludothèque, lecture, bricolage, vente d'articles d'enfants, etc.)

Bonne saison estivale !

Municipalité de Saint-Maurice
2510, rang Saint-Jean Saint-Maurice QC G0X 2X0
819-374-4525
infocitoyens@st-maurice.ca